

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-680

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SPIE Citynetworks sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues Cours des Platanes à l'occasion de travaux de branchement au réseau BT en souterrain,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 22 septembre 2025 au 29 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie du 22 septembre 2025 au 29 septembre 2025 :

- Cours des Platanes face au 4 bis , au droit des travaux.

Article 2 – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 22 septembre 2025 au 29 septembre 2025 :

- Cours des Platanes face au 4 bis , au droit des travaux.

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SPIE Citynetworks.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le onze septembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

